

Compte rendu de la commission recherche en formation plénière et compte rendu de la commission recherche en formation restreinte du mardi 16 avril 2024 (rédigés par les élu-es PULS - Pour une Université Libre et Solidaire)

Commission recherche en formation plénière

1. Informations de la Présidente

La Présidente, Christine Neau-Leduc, présente un nouveau membre extérieur, Madame Christine Barralis, CFDT. Elle est maîtresse de conférences en histoire du Moyen-Âge à l'Université de Lorraine.

La Présidente présente l'AMI (= Appel à Manifestation d'Intérêt) SHS, qui porte sur 9 thématiques décidées par le Ministère. Seul un établissement public de recherche peut être porteur et la thématique choisie qui doit être la « signature » de l'établissement. Mais en même temps il doit y avoir construction d'un réseau avec des partenaires nationaux et internationaux, ce qui est compliqué et contradictoire. Pour trouver quelque chose d'emblématique à Paris 1, le choix a été fait de partir sur le thème « évolution des démocraties ».

On ne peut être porteur que d'un sujet, mais on peut être partenaire de plusieurs autres. On est donc parfois sollicité par plusieurs universités sur le même thème, ou sur d'autres (patrimoine culturel, âge de la vie, travail, climat). Il y aura des choix à faire en fonction du contenu.

On réfléchit à des partenariats avec Sorbonne Alliance, avec les établissements du Campus Condorcet, avec des établissements en province et à l'international.

Violaine Sébillotte (VPCR¹) et **Cécile Faliès** (VPCR) dirigent la « campagne ».

Calendrier :

→ **Violaine Sébillotte** explique qu'il y a eu une réunion début avril avec les directeurs/directrices de laboratoires. Les remontées continuent à se faire. Fin avril document de synthèse débute.

→ Fin mai il faut rendre 4 pages.

→ Juillet : réponse du ministère en juillet.

→ 1^{er} octobre : dépôt

→ Novembre : passage devant un jury international.

♦ **Financement** : au moins 5 millions, sur 8 ans maximum, pour tout un réseau... Il y aura des possibilités de décharge pour du temps de recherche. Et un aspect de recherche appliquée, pour les politiques publiques, l'aide à la décision, les *think tank*...

NB : Il devait y avoir 200 millions, mais après restrictions, plus que 100. Il n'est pas sûr qu'il y ait une 2^e vague. Et si les projets ne sont pas jugés satisfaisants, les 100 millions ne seront pas forcément attribués. Ce qui restera le sera peut-être dans un 2^e temps... ou pas.

2. Approbation du procès-verbal de la commission de la recherche du 5 mars 2024

Une élue CGT FERC Sup - Snasub-FSU demande que pour le dernier point (refus de réinscription d'une doctorante) on ajoute que les motifs invoqués par la doctorante pour les retards dans sa thèse sont sérieux.

¹ Vice-présidente commission recherche

Vote : Adopté à l'unanimité moins 1 NPPV².

3. Information sur le fonctionnement de la commission de la recherche

Présentation par **Pierre-Marié Olivié** (DIREVAL³).

Il s'agit d'une note sur les modalités de saisine de la CR, car beaucoup de nouveaux directeurs/directrices d'unité ou de nouveaux responsables administratifs ont besoin de documents facilement accessibles. En annexes figurent :

- un tableau des compétences de la CR.
- la procédure pour obtenir l'éméritat
- la procédure pour s'inscrire en HDR.

Tout cela reprend l'existant.

- une autre annexe donne les dates limites de saisine de la CR pour chaque réunion.

Violaine Sébillotte (VPCR) précise que cela est lié à une circulaire + générale sur la réunion des instances.

Une élue PULS fait remarquer qu'il serait bon que les dossiers soient effectivement transmis 8 jours avant une CR, c'est exactement ce que les élus PULS réclament depuis plus de 3 ans...

4. Approbation des statuts type des écoles doctorales de l'université

Il y a un statut type qui relève d'un cadrage général et qui est passé le 3 avril en commission des statuts. Il est transmis à titre informatif à la CR. Certains passages sont surlignés en jaune : c'est ce qui doit être décliné dans les différentes UFR.

Une élue CGT FERC Sup - Snasub-FSU : pour la désignation des conseillers, le mode de scrutin, la formalisation des candidatures... rien n'est précisé. Ne faut-il pas harmoniser entre les écoles ?

Pierre-Marie Olivié : pour le Conseil de l'ED, il y a différents types de représentants. Les enseignant·es-chercheurs sont désignés à partir d'un échange entre les différentes unités de recherches.

Violaine Sébillotte : c'est de là qu'on part. Ces membres organisent un scrutin pour élire les BIATS et doctorants.

Une élue Sgen CFDT, UNSA A&I, UNSA ITRF BI-O, UNSA Sup'Recherche et non-syndiqués : les règles sont définies par les ED, cela relève du règlement intérieur.

Une élue CGT FERC Sup - Snasub-FSU : rien n'est dit, s'il y a des titulaires, des suppléant·es...

Violaine Sébillotte : il y a une zone d'ombre pour savoir qui déclenche les élections, chaque ED organise les élections selon ses propres modalités.

Un élu Paris 1 en commun : interroge sur le calendrier.

Violaine Sébillotte : on hérite d'une période pendant laquelle les ED ont fonctionné selon un calendrier propre. Il faut se retourner vers la DAJI⁴. Ce n'est pas calé sur le quinquennal.

Une élue Sgen CFDT, UNSA A&I, UNSA ITRF BI-O, UNSA Sup'Recherche et non-syndiqués : cela l'était, mais la pandémie a tout décalé.

² Ne prend pas part au vote

³ Direction de la recherche et de la valorisation

⁴ Directions des affaires juridiques et institutionnelles

Pierre Marie Oliivié : il faut savoir si les directions d'ED nouvellement élues le sont pour finir le mandat de leur prédécesseur, ou s'il s'agit d'un nouveau mandat.

Il y aura validation par chaque ED de ses propres statuts.

Violaine Sébillotte : certaines ED n'ont pas encore de statut. Ce sont des statuts types qu'elles devront décliner. Il faut que ce soit appliqué avant la fin de l'année.

5. Avis relatif au changement de direction du laboratoire "Trajectoires. De la sédentarisation à l'état" (UMR CNRS 8215)

Directrice : Madame Caroline HAMON, DU, CNRS

Directeurs adjoints :

- Madame Françoise BOSTYN DOQUET, Paris 1

- Monsieur Théophile NICOLAS, INRAP

Vote : adopté à l'unanimité

6. Avis relatif au changement de direction du laboratoire "Philosophie, Histoire et Analyse des Représentations Économiques" (PHARE – UR 7418)

(à la suite de la démission du directeur de laboratoire)

Directrice : Madame Nathalie SIGOT, Professeure, Paris 1

Directeur adjoint : Monsieur Matthieu RENAULT, Maître de Conférences, Paris 1.

Vote : adopté à l'unanimité moins 3 NPPV.

7. Avis sur la répartition des contrats doctoraux entre écoles doctorales de l'établissement pour la campagne 2024 d'attribution

On reprend la répartition habituelle depuis environ 10 ans.

Un élu Paris 1 en commun : il y a une augmentation de la rémunération des contrats doctoraux, est-ce compensé ?

La Présidente : oui au moins en partie. C'est 2100 € brut, ça va passer progressivement à 2300 €. En 2025, la rémunération des post-doc sera plus faible que celle des contrats doctoraux.

Un élu PULS demande si les mathématiques ont perdu un contrat.

La Présidente : non, elles ont un contrat tous les 3 ans.

L'élu PULS demande quels sont les critères de répartitions des contrats par ED, et s'il y a une réflexion sur ce point – si cela devait changer un jour ?

La Présidente : lors du passage à l'autonomie, on a dû maintenir ce qui existait.

L'élue Sgen CFDT, UNSA A&I, UNSA ITRF BI-O, UNSA Sup'Recherche et non-syndiqués : on calcule de fonction du nombre de thèses soutenues.

La Présidente : les enveloppes supplémentaires de la LPR⁵ ont permis d'avoir des contrats doctoraux sur la politique de l'établissement. Mais on a un problème de budget en 2024, et 2025 est annoncée comme la pire année à venir. Il y aura des choix à faire.

Vote : unanimité pour

⁵ Loi de programmation de la recherche

8. Avis sur la procédure de candidatures aux contrats doctoraux d'établissement

Point d'information par **V. Sébillotte**.

Pour que les nouveaux doctorants puissent signer leur contrat avant leur prise de fonctions et être payés le 1^{er} mois (en septembre), il faudrait sélectionner les candidat·es avant le 15 juin. Si on n'y arrive pas, en septembre, octobre, novembre, le/la doctorant·e sera payé en vacances, et le contrat commencera en novembre ou décembre.

Les contrats D d'établissement sont ceux d'Una Europa, ou des contrats pour des thèses pluridisciplinaires. Cette année on en espère 4 ou 5.

Et il y aura 3 contrats de la CR. Il faudrait une campagne en avril, réunion en juin.

Il y aura une discussion vendredi prochain avec les ED.

Une discussion s'engage sur la date du 15 juin pour la réunion des ED :

Un élu Paris 1 en commun pense qu'on pourrait faire son dossier pour le contrat avant d'avoir soutenu son M2.

Un élu Réinventons Paris 1 pense que si les mémoires sont rendus trop tôt, la qualité en souffrira. Les juristes ont déjà ramené les mémoires de septembre à juin.

Une élue PULS objecte qu'à l'ED d'histoire il faut 16 au mémoire de M2 pour s'inscrire en thèse, donc si l'on candidate à un contrat avant la fin du M2, cela pose un problème.

L'élue Sgen CFDT, UNSA A&I, UNSA ITRF BI-O, UNSA Sup'Recherche et non-syndiqués : ajoute que c'est la même chose en histoire de l'art. En outre si les contrats d'établissements sont avant le 15 juin, tous les candidat·es de toutes les ED vont candidater.

Violaine Sébillotte rappelle qu'il y aura le critère de la pluridisciplinarité.

Une élue Réinventons Paris 1 : en économie on a décalé les dates de soutenance. L'obtention du contrat D est conditionnée au 15 minimum au M2.

Un élu PULS : si on autorise les soutenances en septembre, cela n'a-t-il pas pour effet de décourager les bons étudiant·es ? Les meilleurs soutiennent en juin. Les étudiant·es ne sont pas prêts à attendre septembre pour savoir comment organiser leur année.

9. Avis sur le non-renouvellement d'une inscription à l'école doctorale d'archéologie (ED 112)

Dossier d'une étudiante inscrite depuis 2016, sa directrice refuse de la réinscrire. L'ED n'a pas trouvé d'autre directeur.

Un élu Paris 1 en commun : si le directeur/la directrice de thèse refuse la réinscription dérogatoire, c'est terminé.

Une élue Paris 1 en commun : il n'y a pas eu de travail rendu pendant 7 ans.

Une élue Réinventons Paris 1 : pourquoi l'avoir laissée se réinscrire si longtemps ? C'est la responsabilité de la direction de suivre l'étudiante.

Vote : 5 abstentions, le reste défavorable pour une réinscription.

Commission de la recherche en formation restreinte aux enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches

Étude des demandes d'inscription à l'habilitation à diriger des recherches

Il y a eu des réunions par grandes familles disciplinaires, ce qui permet de ne pas tout voir dans le détail. On reprend les dossiers qui ont posé problème.

Economie : 5 dossiers, un posait un problème car les membres du jury étaient trop proches du candidat ; cela a été réglé.

Vote : adopté à l'unanimité

Management. 4 dossiers, dont un atypique pour lequel on peine à voir l'utilité de l'HDR. Mais activité de publication claire et co-encadrement d'une thèse à Paris 1.

Vote : adopté à l'unanimité

Par de problèmes pour les autres disciplines :

Science politique : un dossier.

Vote : adopté à l'unanimité

Archéologie : un dossier.

Vote : adopté à l'unanimité

Géographie : deux dossiers.

Vote : adoptés à l'unanimité

Histoire : quatre dossiers.

Vote : adoptés à l'unanimité

Philosophie : un dossier.

Vote : adopté à l'unanimité

Compte rendu rédigé par les élu·es PULS de la CR

PULS le site : <https://www.puls-p1.fr/>

